

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU :

Le douze septembre deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~ (pouvoir donné à Lydia DESBOIS), ~~Christelle CORVAISIER~~ (pouvoir donné à Dominique COLIN), Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, ~~Eric PANCHEVRE~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU) dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Cyrille OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Redevance d'occupation du domaine public GRDF 2017
2. SIDERM : Modification des statuts
3. Syndicat de l'Orne Champenoise : Modification des statuts
4. Ecole : Tarification des TAP
5. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Le compte-rendu du 4 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

1/ FINANCES : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF 2017

Délibération :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.233-84 et L.233-86,

Vu les décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et n° 2015-334 du 23 mars 2015,

Considérant le calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal,

Considérant l'instauration de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) calculée en fonction des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que les canalisations particulières de gaz, qui doit être fixée annuellement par le conseil municipal,

Considérant le courrier reçu par GRDF relatif à la redevance d'occupation du domaine public due par le concessionnaire GRDF à la Commune, et proposant les calculs suivants :

- **RODP** : $(0,035 \times \text{longueur en mètre de canalisations de distribution de gaz naturel} + 100) \times \text{taux de revalorisation de la RODP, soit } (0,035 \times 8800\text{m} + 100) \times 1,18 = \mathbf{481\text{€}}$.
- **ROPDP** : $0,35 \times \text{longueur en mètre des canalisations construites ou renouvelées, soit } 0,35 \times 85 \text{ m} = \mathbf{30\text{€}}$.

Soit une redevance totale pour l'année 2017 de **511€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public et occupation provisoire du domaine public pour le gaz à 511 €, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette redevance.

Dominique COLIN demande s'il y a eu des retours en mairie des habitants concernant la pose des nouveaux compteurs d'eau potable ou encore des compteurs d'électricité Linky.

Martine COUET répond qu'il n'y a pas eu de retours. Les compteurs Linky ne sont pas encore installés. A ce sujet, une réunion est organisée le 13 octobre 2017 à la salle communale de Voivres, à destination des maires et des opposants à la mise en place de Linky. L'heure reste à confirmer.

2/ SIDERM : MODIFICATION DES STATUTS

Madame le Maire donne la parole à Miguel FIMIEZ, délégué du SIDERM.

Délibération :

Miguel FIMIEZ, délégué du SIDERM, présente au Conseil municipal les délibérations du SIDERM n°2017-III-6 et 2017-III-7 du 7 juillet 2017 respectivement relatives à l'intégration de la Commune d'Ecommoy au 1^{er} janvier 2018 et à la réalisation de prestations pour personne publique, en lien avec les délégations ou les compétences du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, approuve :

- L'extension du territoire syndical et l'intégration de la Commune d'Ecommoy au 1^{er} janvier 2018,
- La possibilité de réalisation par le SIDERM de prestations pour toute personne publique.

3/ SYNDICAT DE L'ORNE CHAMPENOISE : MODIFICATION DES STATUTS

Madame le Maire donne la parole à Claude JOUSSE, délégué du Syndicat de l'Orne Champenoise.

Délibération :

Claude JOUSSE, délégué du Syndicat de l'Orne Champenoise, présente au Conseil municipal la délibération du Syndicat intercommunal de l'Orne Champenoise n°201708 du 3 avril 2017 relative à la modification des statuts du syndicat.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les GDON et les GIDON ont pris compétence concernant la lutte contre les nuisibles. Cette mission, auparavant assurée par le Syndicat de l'Orne Champenoise, apparaît encore dans ses statuts. Il convient donc de supprimer cette disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat de l'Orne Champenoise.

Dominique COLIN demande si la Commune continuera de payer une cotisation pour la lutte contre les ragondins. Claude JOUSSE confirme, mais elle sera à régler auprès du GIDON.

4/ ECOLE : TARIFICATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle le décret du 29 juin 2017 qui permet aux communes de revenir à la semaine de 4 jours par dérogation. Une réunion publique avait été organisée fin juin pour connaître l'avis des familles sur cette question. Cette année, la semaine est maintenue à 4,5 jours. La Commune se laisse une année pour réorganiser la prochaine rentrée.

Lors de la réunion publique, il avait été convenu avec les parents présents que si le fonds d'amorçage pour l'organisation des TAP n'était pas maintenu pour l'année scolaire 2017/2018, la participation des familles se verrait augmentée à 13€ / mois / élève. Pour l'instant, aucune information officielle du Gouvernement n'est parue sur ce sujet. **Le Conseil municipal valide cette proposition.**

Cyrille OLLIVIER, évoque la dernière commission sociale de la Communauté de Communes lors de laquelle il a été abordé le fait que si les communes adoptent la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine, une réflexion globale sera amorcée à l'échelle communautaire (même si ce sujet est hors du champ de compétence communautaire). Cette réflexion n'avait pas été menée pour l'organisation des TAP.

5-1/ Commission Aménagement: Rapporteur Claude JOUSSE

Le cheminement des Vallées a été débroussaillé. Il a été proposé d'empierre le chemin en stabilisé sur 3,50m de large. Il faut savoir que, que le chemin soit empierré ou non, cela demandera tout autant d'entretien. Il a été conseillé de rencontrer le Conservatoire des Espaces Naturels qui peut gracieusement délivrer des conseils. La subvention LEADER sera d'autant plus importante si des acteurs de l'environnement sont associés au projet.

Un avis va également être demandé au Maître d'œuvre de l'aménagement du bourg.

Cyrille OLLIVIER souhaiterait que le cheminement soit aménagé d'une manière plus « nature ». Un chemin empierré sur 1,50m suffirait peut-être et laisserait davantage la place à la végétation.

Miguel FIMIEZ demande si le cheminement sera éclairé. Claude JOUSSE répond que ce sujet n'a pas été abordé en commission.

5-2/ Commission communautaire Voirie : Rapporteur Claude JOUSSE

S'il y a des secteurs sur la Commune où il manque des panneaux de lieudits (certains peuvent avoir disparu ou avoir été volés), la Communauté de communes peut en commander. Le cas des maisons au lieudit les Tertres est évoqué. Martine COUET préconise de ne rien engager car le Département va prendre en charge la numérotation de tous les lieudits pour le déploiement de la fibre optique.

De l'enrobé à chaud a été posé sur la route du Moulin des Randonnays à la Grouais. Martine COUET fait remarquer que les rustines ont mal été posées sur cette même route avant le Moulin.

La commission Voirie s'occupe également du patrimoine bâti de la Communauté de communes. Le Bistrot à MoulinSarts a reçu un avis défavorable de la Commission de sécurité. Le service travaille sur la levée de cet avis.

5-3/ Commission Aménagement : Rapporteur Dominique COLIN

En concertation avec le service technique, l'entretien des espaces verts du lotissement de Bel Air va être externalisé. Les travaux d'élagage peuvent représenter également un budget conséquent. Pour information, Claude JOUSSE précise que l'élagage est interdit de mai à juillet.

Sylvie LE DRÉAU ajoute qu'il faut réfléchir aux essences plantées pour diminuer la charge d'entretien. Claude JOUSSE informe que le règlement du Plan Local d'Urbanisme prévoit que tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé (article 13).

5-4/ Commission communautaire Economie-Emploi : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Monsieur BOUILLET, Directeur de Pôle Emploi Ouest est venu lors de la commission du 6 septembre présenter l'agence du Ribay. Il a présenté les aides au retour à l'emploi, les liens avec les employeurs et les demandeurs d'emploi. La correspondance de Pôle Emploi est désormais dématérialisée, ce qui crée des difficultés pour les personnes mal à l'aise avec l'informatique. Une convention a donc été signée entre Pôle Emploi et la Communauté de communes du Val de Sarthe pour aider les administrés à faire leurs démarches.

Cyrille OLLIVIER remarque que cette convention a été signée alors que la commission Sociale était défavorable (un ordinateur fourni mais pas de moyens humains). Il regrette que ce que décide la commission ne soit pas entendu.

En 2016 :

- 761 personnes en recherche d'emploi,
- 1 907 passages à la Communauté de communes (en moyenne 7/jour).

Martine COUET demande comment font les gens qui ne peuvent pas se déplacer. Sylvie LE DRÉAU répond qu'il n'y a pas de solution de transport.

L'enveloppe des contrats aidés diminue. La priorité est centrée sur les secteurs de la sécurité et de l'aide aux personnes handicapées.

Les cafés métiers vont être reconduits et un « job dating » sera organisé en 2018 autour des services à la personne.

Pour ce qui concerne l'économie, le SIDERM serait intéressé pour installer son siège social dans la ZA des Noës à Spay.

La commission est défavorable à la prise de compétence « commerce » dans le cadre de la loi NOTRe. Un « rallye pour entreprendre » sera organisé en novembre 2017.

5-5/ Assemblée générale du VAL : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Elle a eu lieu le 8 septembre. Malgré une forte communication auprès de chaque habitant, seules 4 nouvelles personnes ont assisté à l'assemblée générale. Une quinzaine de personnes était présente pour l'élection du nouveau Bureau. L'association se porte financièrement bien. Le VAL participe avec la Commune à la Soirée Patrimoine du 16 septembre en proposant buvette et restauration.

5-6/ Commission Cantine : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Organisée le 11 septembre, 3 enfants étaient présents, ainsi que Sandrine CHESNEAU (représentant le personnel) et des parents d'élèves. L'objet de cette réunion portait sur la manière de rappeler les règles de la cantine. Les enfants ont proposé de travailler sur un affichage ludique avec les personnages des Minions.

Le 11 Novembre, une exposition photos sera installée à l'école, lors des Portes ouvertes. Un repas galette sera servi sur réservation à la cantine.

5-7/ Transfert de compétence « Cycle de l'Eau » : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Les commissions Finance, Environnement et le bureau de la Communauté de communes ont été réunis pour la présentation du 1^{er} bilan par le bureau d'études chargé de travailler sur le transfert de compétence « Cycle de l'Eau ».

Pour information, une réunion de présentation aux maires aura lieu le 21 septembre à 20h. Il est fortement conseillé aux élus municipaux d'y assister.

Concernant l'eau potable, il a été relevé sur le territoire des disparités sur les tarifs, la santé financière des syndicats et les régimes d'exploitation.

Trois scénarii ont été présentés :

1. Prise de compétence entière et dissolution des syndicats d'eau
2. Retrait des syndicats pour l'ensemble des communes
3. Représentation / substitution pour les syndicats non dissous par la loi NOTRe.

5-8 Commission communautaire Enfance - Jeunesse : Rapporteur Cyrille OLLIVIER

La grille de quotients reste la même pour les ALSH 2018 mais les tarifs augmenteront de 0,02%. La promotion de -10% à partir du 3^{ème} enfant inscrit est maintenue. La commission va se voir présenter un projet jeunesse pour 2017-2020.

6/ QUESTIONS DIVERSES

LAGUNE D'ASSAINISSEMENT : Le nouveau bac dégraisseur rencontre toujours des problèmes de fonctionnement. Les techniciens travaillent encore sur la question.

FIBRE OPTIQUE : Miguel FIMIEZ annonce que la fibre optique, qui devait être opérationnelle à Voivres fin 2018, le sera très certainement plus tôt. Martine COUET rappelle que ce sujet a été

évoqué lors du précédent Conseil municipal. Le Conseil départemental sera associé à la prochaine réunion pour l'aménagement du bourg.

CALVAIRE : Miguel FIMIEZ a été interpellé par des habitants au sujet de l'état du calvaire rue de la Mairie. Martine COUET informe que les agents techniques vont le réparer dès qu'ils en auront la possibilité (manque de temps).

MAISON 10 RUE DE LA MAIRIE : Martine COUET rappelle que la Maison d'Assistantes Maternelles est fermée depuis le 1^{er} septembre 2017. Elle a proposé à la Communauté de communes la location de la maison pour en faire un centre de santé. Un médecin serait intéressé pour s'installer seul sur le territoire et aller chercher d'autres médecins par la suite. La maison fait 100m², une surface acceptable pour un centre de santé. Il serait ouvert pendant environ 5 ans, le temps que le centre médical ouvre à La Suze. En effet, il n'y aura plus de médecins à La Suze en 2022.

Dominique COLIN rappelle que si la maison est une nouvelle fois occupée, il faudra au préalable prévoir les travaux d'isolation. Le projet de centre de santé est fixé à quelle échéance ? Martine COUET répond qu'une ouverture est prévue pour mi-2018 / début 2019. Néanmoins, elle pense que sa proposition ne sera pas retenue car la Communauté de communes préférerait acquérir des modulaires qu'elle réutilisera par la suite.

Dominique COLIN demande quand la Communauté de communes donnera sa réponse. Martine COUET répond que si la Communauté de communes n'est pas intéressée, la maison sera louée pour l'habitation ou autre chose.

JOURNÉE CITOYENNE DU 3 SEPTEMBRE : La journée citoyenne a été un succès. 47 personnes ont ratissé des secteurs de la commune pendant 1h30 et ont ramassé 175 kg de déchets. Toute la commune n'a pas pu être traitée. L'opération devrait être renouvelée l'année prochaine.

SUBVENTIONS COMMUNALES : L'Union départementale de la Sarthe pour le Don du sang, la Ligue contre le cancer et le RASED remercient le Conseil municipal pour les subventions versées.

APPEL AUX DONS – OURAGAN IRMA : L'Association des Maires de France transmet un appel aux dons pour les sinistrés de l'ouragan IRMA. **Le Conseil municipal ne donne pas de suite.**

BUREAU DU MAIRE : Les travaux d'électricité vont être relancés.

La séance est levée à 23h16.

Hélène BARRÉ	Excusée	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER	Excusée	Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	Excusé
Miguel FIMIEZ			